

Procès-verbal de la septième assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire tenu le 17 septembre 2008, à l'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase, 3, ruelle des Ursulines, à 19 h 00

PRÉSENCES :

M ^{me}	Geneviève Roy	Présidente
M.	Serge Béhar	Vice-président
M ^{me}	Françoise Sorieul	Secrétaire
M.	Rénald Goulet	Trésorier
M ^{mes}	Josée Martineau	Administratrice
MM.	Daniel Deraîche	Administrateur
	Michel Marsan	Administrateur
	Jacques Joli-Coeur	Conseiller municipal et maire suppléant

Il y a quorum.

ABSENCE

M.	James Monti	Administrateur
----	-------------	----------------

Un poste est vacant chez les femmes

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

M.	André Martel	Arrondissement de La Cité
M ^{me}	Nancy Gaudreau	Secrétaire de rédaction

Outre les noms énumérés ci-dessus, 10 personnes qui assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

08-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
08-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
08-07-03	Fonctionnement du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none">• Rapport du président des élections	
08-07-04	Procès-verbaux des 23 avril, 21 mai, 18 juin et compte-rendu du 28 mai 2008 <ul style="list-style-type: none">• Adoption des procès-verbaux des 23 avril, 21 mai et 18 juin• Affaires découlant des procès-verbaux• Prise d'acte du compte rendu du 28 mai 2008	19 h 10
08-07-05	Requête de citoyens du Cap-Blanc (harmonisation réglementaire du zonage)	19 h 20
08-07-06	École Saint-Louis-de-Gonzague	19 h 35
08-07-07	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• <i>Lettres transmises</i><ul style="list-style-type: none">○• <i>Communications écrites reçues</i><ul style="list-style-type: none">○ M. Luc Bergeron, Ministère des Transports, Direction de la Capitale-Nationale○ Lettre de M. Jean Thérien : Résidant du Cap-Blanc○ Morrin Centre : Remerciement○ Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec) : Événement bénéfice	19 h 50
08-07-08	Interventions des membres du conseil <ul style="list-style-type: none">• Boulevard Champlain, circulation des camions lourds• Comité de pilotage, gestion intégrée des déplacements	20 h 05
08-07-09	Période de questions et commentaires du public	20 h 35
08-07-10	Période d'information réservée au conseiller municipal	20 h 45
08-07-11	Plan d'action 2008-2009	20 h 50
08-07-12	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de rédaction (résolution)	
08-07-13	Levée de l'assemblée <ul style="list-style-type: none">• Assemblée du 15 octobre (contenu)	21 h 00

08-07-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Roy, présidente, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h00. À la demande de celle-ci, M. Serge Béhar, vice-président, agira comme président d'assemblée.

08-07-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE BÉHAR, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité.

08-07-03 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Rapport du président d'élections

M André Martel fait rapport. À la fin de la période de mise en candidature, aucun bulletin n'a été reçu pour le poste réservé aux femmes. Un bulletin a été reçu pour le poste réservé aux hommes, il s'agit de M. Michel Marsan. Celui-ci est donc élu.

M Michel Marsan informe les membres du conseil de quartier qu'il se voit dans l'obligation de démissionner puisqu'il n'est pas disponible les mercredis et que le conseil de quartier tient ses assemblées les mercredis. Par contre, il se dit disponible pour d'autres activités du conseil.

08-07-04 PROCÈS-VERBAUX DES 23 AVRIL, 21 MAI, 18 JUIN ET COMPTE RENDU DU 28 MAI 2008

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAICHE, IL EST RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des 23 avril, 21 mai, 18 juin et de prendre acte du compte-rendu du 28 mai 2008.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2008

Afin de bénéficier du prix spécial de location pour une case postale le conseil de quartier devait signifier à Poste Canada sa décision au plus tard le 16 septembre 2008, le conseil de quartier a tenu une assemblée extraordinaire le 15 septembre 2008 pour adopter une résolution à cet effet.

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2008.

Adoptée unanimité.

08-07-05 REQUÊTE DE CITOYENS DU CAP-BLANC (harmonisation réglementaire du zonage)

M^{me} Margot Ménard présente une pétition signée par plus de 350 résidents du Cap-Blanc, par laquelle ils demandent que le zonage actuel des zones 710 R et 711 R « stationnement commercial » soit maintenu et qu'aucun bâtiment ne soit construit sur les deux terrains de stationnement.

Par ailleurs, M^{me} Simard, résidente du Cap-Blanc, présente les résultats d'une recherche qu'elle a effectuée sur ces deux terrains et qui démontre qu'ils n'ont jamais été construits.

À la suite de cette présentation M. Serge Béhar fait état de la recommandation que le conseil de quartier transmettra à l'Arrondissement de La Cité concernant les zones 710 R et 711 R :

Résolution CA-08-33

Cap-Blanc zone 710 R et 711 R

Considérant que la proposition de la Ville retire la fonction « stationnement commercial » des zones 710 R et 711 R en plus de les intégrer à la nouvelle zone résidentielle 11 071 Hb, ce qui a comme effet que les sites des 2 stationnements commerciaux de surface de la nouvelle zone pourraient être construits ;

Considérant que ces 2 stationnements répondent aux besoins des résidents du secteur ;

Considérant les documents déposés par les résidents du Cap-Blanc qui montrent que les 2 sites n'auraient jamais été construits et que leur construction viendrait mettre fin aux percées visuelles en direction du fleuve « en plus de cacher, depuis, le boulevard Champlain, un des plus beaux alignements de façade du Cap-Blanc » tel qu'inscrit à la page 42 du Plan directeur Vieux-Québec, Basse-Ville et Cap-Blanc, adoptée en 1993 ;

Le conseil de quartier recommande à l'Arrondissement de La Cité que les sites des 2 stationnements commerciaux du Cap-Blanc (710 R et 711 R) situés dans la nouvelle zone (11 071 Hb) aient un zonage strictement « stationnement commercial », comme c'est le cas présentement, et que l'on s'assure que le nouveau zonage ne permette d'aucune façon la construction de bâtiments sur ces sites.

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE BÉHAR, IL EST RÉSOLU d'adopter les considérants et la proposition.

Adoptée unanimité

M. Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal, invite les résidents du Cap-Blanc à soumettre un projet afin d'aménager les deux stationnements. Il précise que le financement de ce projet pourrait provenir de l'enveloppe budgétaire spéciale du plan directeur de quartier.

08-07-06 ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

M^{me} Josée Martineau fait un rapport concernant les démarches entreprises par différents acteurs du quartier dans le dossier de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

À la suite de cette présentation, M. Serge Béhar présente la proposition que le conseil de quartier transmettra à l'Arrondissement de La Cité concernant la zone du secteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

Résolution CA-08-34

L'École Saint-Louis-de-Gonzague/Sœur-de-la-Charité (11 013 Pa).

Considérant la problématique des propriétés conventuelles;

Considérant les annonces faites au sujet de L'École Saint-Louis-de-Gonzague;

Considérant les démarches entreprises par différents acteurs du quartier concernant la présence d'une école sur ce site;

Considérant qu'il importe de débattre du développement de cette propriété conventuelle avant d'en modifier la réglementation de zonage;

Considérant que, dans cette perspective, il n'est pas souhaitable, pour le moment, d'y autoriser les fonctions « Habitation », « Services administratifs » et « Établissement de santé sans et avec hébergement »;

Considérant que la fonction « Habitation avec services communautaires » n'est pas réservée spécifiquement aux communautés religieuses;

Considérant que cette fonction existe déjà dans cette propriété et qu'elle peut continuer d'y subsister en vertu de droits acquis;

Considérant les effets négatifs d'une fermeture d'école primaire dans la foulée des fermetures en cascade des services de proximité ;

Le conseil de quartier recommande à l'Arrondissement de La Cité de retirer les fonctions « Habitation », « Habitation avec services communautaires », « Services administratifs » et « Établissement de santé sans et avec hébergement » de la zone de la propriété conventuelle suivante : L'École Saint-Louis-de-Gonzague/Sœur-de-la-Charité (11013 Pa).

SUR PROPOSITION DE M^{ME} GENEVIÈVE ROY DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME}. JOSÉE MARTINEAU, IL EST RÉSOLU d'adopter les considérants et la proposition.

Adoptée à l'unanimité

08-07-07 CORRESPONDANCE

- **Lettre transmise**

Aucune

- **Communications écrites reçues**

M. Serge Béhar fait état des communications écrites reçues.

08-07-08 INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- **Boulevard Champlain, circulation des camions lourds**

Résolution CA-08-35

Circulation de camions lourds en transit dans l'axe Champlain/Dalhousie/Saint-André/Saint-Paul

Considérant l'intention du conseil de quartier de demander que la réglementation sur l'interdiction du camionnage lourd de transit dans l'axe Champlain/Dalhousie/Saint-André/Saint-Paul, se poursuive à l'été 2009

SUR PROPOSITION DE M. RÉNALD GOULET DÛMENT APPUYÉE PAR M. FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU d'envoyer une lettre aux résidents et gens d'affaires du Cap-Blanc et du Vieux-Québec Basse-ville afin de les informer de l'état du dossier de la circulation des camions de transit dans l'axe Champlain/Dalhousie/Saint-André/Saint-Paul, de rechercher leur appui et, à cette fin, de réserver une somme de 200 \$ pour la distribution de cette lettre.

Adoptée à l'unanimité

- **Case postale**

M^{me} G. Roy fait état de la nouvelle adresse postale du conseil de quartier :
Conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc – colline Parlementaire ; C.P. 9, Succursale Haute Ville, Québec, G1R 4M8.

Résolution CA-08-36

Adresse postale

Considérant les informations transmises et considérant que les citoyens s'adressent généralement au conseil de quartier et non à un membre en particulier ;

SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR DÛMENT APPUYÉE PAR M. RÉNALD GOULET, IL EST RÉSOLU de ne pas inscrire le nom de la présidente sur l'adresse postale du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

- **Comité de pilotage, gestion intégrée des déplacements**

M^{me} Françoise Sorieul fait rapport de sa participation à la première réunion du comité de pilotage où les sujets des autobus touristiques et des Écolobus ont été discutés.

- **Hôtellerie illégale :**

M^{me} Françoise Sorieul présente les informations de la dernière réunion du comité de travail sur l'hôtellerie illégale.

08-07-09 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les questions et commentaires ont porté sur :

- École Saint-Louis-de-Gonzague
- Circulation durant la nuit de camions lourds dans le secteur Cap-Blanc en direction du port et sur l'entreposage de conteneurs et de vrac sur les quais du port. Il est suggéré aux résidents du Cap-Blanc d'établir une communication avec l'agence portuaire afin de faire connaître ces différentes problématiques et d'identifier un porte-parole qui pourrait être reconnu par le conseil de quartier.
- Percées visuelles dans le secteur du Cap-Blanc et Vieux-Port
- Suggestion de nommer un parc ou une rue au nom de Mathieu Dagosta sur le territoire du quartier

08-07-10 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AU CONSEILLER MUNICIPAL

Concernant la toponymie et l'utilisation du nom de M Mathieu Dagosta, M. Jacques Joli-Cœur suggère que ce nom soit utilisé pour identifier un immeuble fédéral.

08-07-11 PLAN D'ACTION 2008-2009

M. Serge Béhar, vice-président, cite les thèmes principaux du plan d'action.

08-07-12 TRÉSORERIE

- **Case postale**

Résolution CA-08-37

Remboursement pour la location de la case postale du conseil de quartier

Considérant que M^{me} Geneviève Roy a payé les frais de location de case postale à Poste Canada;

SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR DÛMENT APPUYÉE PAR M. RÉNALD GOULET, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier rembourse la somme de 251,38 \$ M^{me} Geneviève Roy pour la location à Poste Canada de la case postale du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité

- **Paiement de la secrétaire de rédaction**

Résolution CA-08-38

Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier autorise le paiement d'une somme de 75 \$ à M^{me} Nancy Gaudreau pour le secrétariat de rédaction du procès-verbal du 17 septembre 2008 du Conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

08-07-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaines assemblées :

- 24 septembre, projet du Capitole de Québec;
- 15 octobre, présentation concernant les projets de l'hôtel Port-Royal, de l'hôtel Belley et le 74 Saint-Louis et possiblement sur les hauteurs autorisées pour les bâtiments du Vieux-Québec Haute-Ville.

SUR PROPOSITION DE MME GENEVIÈVE ROY, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h .

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Roy, Présidente

Françoise Sorieul, Secrétaire